

HORAIRES NON CADRES HORS APLD INACCEPTABLES !

Airbus Opérations

Lors du CSE-C du 17 décembre dernier, la Direction a décrété de façon unilatérale la **suspension du variable (capitalisation) pour toute l'année 2021 pour les salariés non-cadres non soumis à l'APLD**, justifiée par des contraintes techniques et sanitaires.

La CFE-CGC réfute que des considérations d'ordre sanitaire puissent justifier de telles dispositions arbitraires.

La CFE-CGC dénonce l'absence de sens de cette mesure compte tenu de la charge de travail de ces salariés, par définition non soumis à l'APLD.

La CFE-CGC considère que des solutions alternatives peuvent être adoptées pour s'affranchir des contraintes d'outils de gestion des temps et de la paie.

La CFE-CGC demande l'ouverture au plus tôt de la négociation promise pour traiter ce sujet, premier irritant social de l'année 2021.

Attachée au respect des accords existants, la CFE-CGC est pleinement engagée pour défendre les intérêts des salariés non-cadres et propose de s'inspirer des horaires des non-cadres d'Airbus SAS :

+1h45/sem, générant 10 Jours Non Travillés crédités dès le début de l'année.

Dans l'attente de trouver une issue, la CFE-CGC enjoint les salariés à se conformer strictement au temps de travail hebdomadaire de référence.

Toulouse, le 5 janvier 2021



Proposer toujours

S'opposer parfois

Construire souvent

